

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 489 763

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 81 16978

(54) Dispositif de montage d'un siège sur le plancher d'un véhicule automobile.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). B 60 N 1/08.

(22) Date de dépôt..... 8 septembre 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : *Italie, 8 septembre 1980, n° 22713 B/80.*

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 10 du 12-3-1982.

(71) Déposant : SESSA Terenzio, résidant en Italie.

(72) Invention de : Terenzio Sessa.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Lavoix,
2, place d'Estienne-d'Orves, 75441 Paris Cedex 09.

La présente invention concerne un dispositif de montage d'un siège sur le plancher d'un véhicule automobile.

Il est connu de monter un siège sur le plancher 5 d'un véhicule automobile au moyen de deux guides latéraux comprenant chacun deux profilés coulissants l'un dans l'autre.

Un profilé est fixé au plancher et l'autre, au siège et entre ceux-ci, il est prévu un système de blocage déverrouillable dudit coulissemement relatif.

Des dispositifs de blocage de types connus comportent deux leviers dentés, pouvant être manoeuvrés simultanément à l'encontre de l'action d'un ressort antagoniste, au moyen d'une poignée en étrier qui les relie ensemble.

15 Des dispositifs de blocage de ce type sont par exemple décrits au brevet anglais n° 1 295 044, au brevet français n° 2 221 972, au brevet allemand n° 2 430 827 et dans les modèles d'utilité allemands n° 74 00 965 et 7435506.

Le but de la présente invention est de réaliser 20 un dispositif du type précité qui soit de construction plus simple et économique que les dispositifs connus, mais qui soit en même temps d'un fonctionnement aussi fiable.

A cet effet, suivant l'invention, on a pensé à réaliser un dispositif caractérisé en ce que ladite poignée en étrier et les leviers sont reliés entre eux par enclenchement de façon librement amovible.

De préférence, la poignée présente une relative élasticité et se termine par des extrémités aplatis introduites dans des guides latéraux desdits leviers, lesdites 30 extrémités présentant chacune une ouverture et une saillie qui coopèrent respectivement avec une dent et un trou ménagés dans le levier.

Le ressort antagoniste précité est un ressort en fil d'acier présentant une extrémité reliée au levier et 35 une extrémité opposée reliée à un patin de coulissemement monté en contact avec le guide supérieur sur le côté opposé du levier, ledit ressort présentant en outre, une portion incurvée qui exerce sur le levier une poussée en direction

perpendiculaire au guide et dirigée vers l'extérieur.

Les caractéristiques de construction et le fonctionnement de l'invention ainsi que ses avantages par rapport à la technique connue, apparaîtront au cours de la 5 description qui va suivre, faite en référence aux dessins annexés, donnés uniquement à titre d'exemple et sur les- quels :

- la Fig.1 est une vue en plan illustrant un dispositif réalisé suivant l'invention;
- 10 - la Fig.2 est une vue à plus grande échelle d'un détail également vu en plan, du dispositif de la Fig. 1;
- la Fig.3 est une vue en élévation suivant la flèche F de la Fig.2;
- 15 - la Fig.4 est une coupe suivant la ligne IV-IV de la Fig.3;
- la Fig.5 est une coupe suivant la ligne V-V de la Fig.3;
- la Fig.6 est une coupe suivant la ligne VI- 20 VI de la Fig.3;
- la Fig.7 est une vue en élévation selon la flèche F₁ de la Fig.2;
- la Fig.8 est une coupe suivant la ligne VIII- VIII de la Fig.7; et
- 25 - la Fig.9 est une vue analogue à celle de la Fig.2, mais représentant le ressort en fil d'acier du dispositif monté en position retournée.

En se référant à la Fig.1 des dessins, le dispositif représenté est indiqué dans son ensemble par le numéro de référence 10 et il est formé de deux guides 11 entre lesquels est montée une poignée de manœuvre 12.

Chaque guide 11 est du type bien connu des spécialistes de la technique et comprend deux profilés 13, 14 inférieur et supérieur respectivement, qui sont accouplés 35 de façon coulissante (Fig.4 et 8). Le profilé 13 est destiné à être fixé au plancher du véhicule automobile, alors que le profilé 14 est destiné à être fixé au siège.

Le coulisсement relatif des profilés 13, 14 est

empêché par deux dents 15, ménagées sur un levier 16 relié aux extrémités de la poignée 12 et articulé, par l'intermédiaire d'un axe 17, latéralement sur le profilé supérieur 14 (Fig.6). Lesdites dents s'étendent à travers des ouvertures alignées 18,19 ménagées respectivement dans les profilés 13,14.

Suivant l'invention, la liaison entre la poignée 12 et le levier 16 est réalisée par enclenchement de la manière suivante.

10 La poignée tubulaire 12 présente des extrémités aplatis 20, chacune desquelles est pourvue d'une ouverture 21 et d'une saillie 22. Grâce à la relative élasticité de la poignée 12, les ouvertures 21 sont accouplées par enclenchement avec des dents respectives 23 ménagées dans les 15 leviers 16, alors que les saillies 22 s'engagent dans des trous 24 du levier. A cette fin, les extrémités 20 sont insérées dans des guides latéraux 25 des leviers 16 et présentent en outre des embouts d'introduction 26. Les saillies 22 assurent un rattrapage approprié des jeux, tandis qu'une 20 patte 27 bloque l'avance des extrémités 20 de la poignée 12 dans la position correcte d'accouplement par enclenchement. Dans la zone Z (Fig.3), un des guides 25 manque pour faciliter l'introduction des extrémités 20 dans les guides. En outre, comme on le voit clairement sur la Fig.5 des dessins, 25 les extrémités 20 sont réalisées courbes de façon à leur conférer une rigidité appropriée.

La rotation des leviers 16 qui se produit lors du soulèvement (traction vers le haut) de la poignée 12, dans le but de permettre le coulisser relatif des profilés 13 et 14, grâce à la sortie des dents 15 hors des ouvertures 18, est réalisée à l'encontre de l'action d'un ressort en fil métallique 28.

Le ressort 28 présente une extrémité reliée à une patte 29 du levier 16 et son extrémité opposée est reliée à un patin de coulisser 30 monté en contact avec le guide intérieur 13 comme représenté aux Fig.1 à 3, 7 et 8, sur le côté opposé au levier, dans le but de rattraper les jeux verticaux. Le ressort 28 présente en outre un tronçon

incurvé 31 qui exerce sur le levier 16, une poussée dans le sens de la flèche F_2 , de manière à éviter que les dents 15 puissent sortir accidentellement des ouvertures 18. Le ressort 28 après sa portion curviligne 21, s'étend à travers 5 le profilé supérieur 14 par une portion rectiligne pour descendre ensuite au niveau du patin 30.

Le patin de coulissolement 30 est profilé de façon à présenter des saillies 32 et 33, afin de permettre de séparer le profilé supérieur du profilé inférieur 10 sans que le patin ne s'échappe.

Les leviers 16 sont en outre pourvus de languettes d'arrêt 34 de leur rotation vers le haut.

La Fig.9 montre en outre, lorsque cela est nécessaire pour des raisons d'encombrement, comment le ressort 15 28 pourrait également être monté en position retournée de 180° par rapport à la position de la Fig.2.

Le dispositif réalisé suivant l'invention s'est avéré, grâce à sa structure particulière, de construction particulièrement simple et économique, rapide à monter et 20 d'un fonctionnement très fiable.

REVENDICATIONS

1. Dispositif de montage d'un siège sur le plancher d'un véhicule automobile, du type comprenant deux guides latéraux constitués chacun de deux profilés (13, 14) coulissants l'un sur l'autre, entre lesquels est prévu un
- 5 dispositif de blocage déverrouillable qui comprend deux leviers dentés (16) pouvant être manoeuvrés simultanément, à l'encontre d'un ressort antagoniste (28), au moyen d'une poignée en étrier (12) qui les relie entre eux, caractérisé en ce que ladite poignée (12) et lesdits leviers (16)
- 10 sont reliés par enclenchement de façon librement amovible.
2. Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce que ladite poignée (12) présente une relative élasticité et se termine par des extrémités aplatis (20) qui sont introduites dans des guides latéraux (25) desdits
- 15 leviers (16), lesdites extrémités présentant chacune une ouverture (21) et une saillie (22) qui coopèrent respectivement avec une dent (23) et un trou (24) ménagés dans le levier (16).
3. Dispositif suivant la revendication 2, caractérisé en ce que lesdites extrémités présentent une section transversale courbe ainsi que des embouts d'introduction (26).
4. Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce que ledit ressort (28) est un ressort en fil d'acier présentant une extrémité reliée au levier (16) et
- 25 une extrémité opposée reliée à un patin de coulissemement (30) monté en contact avec le guide supérieur du côté opposé au levier (16), ledit ressort présentant en outre une portion incurvée (31) qui exerce sur le levier une poussée en direction perpendiculaire au guide et dirigée vers l'extérieur.
- 30 5. Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce que chaque levier (16) est pourvu d'une dent (15) qui coopère avec le profilé supérieur du guide afin d'en bloquer la rotation vers le haut.

Fig.1

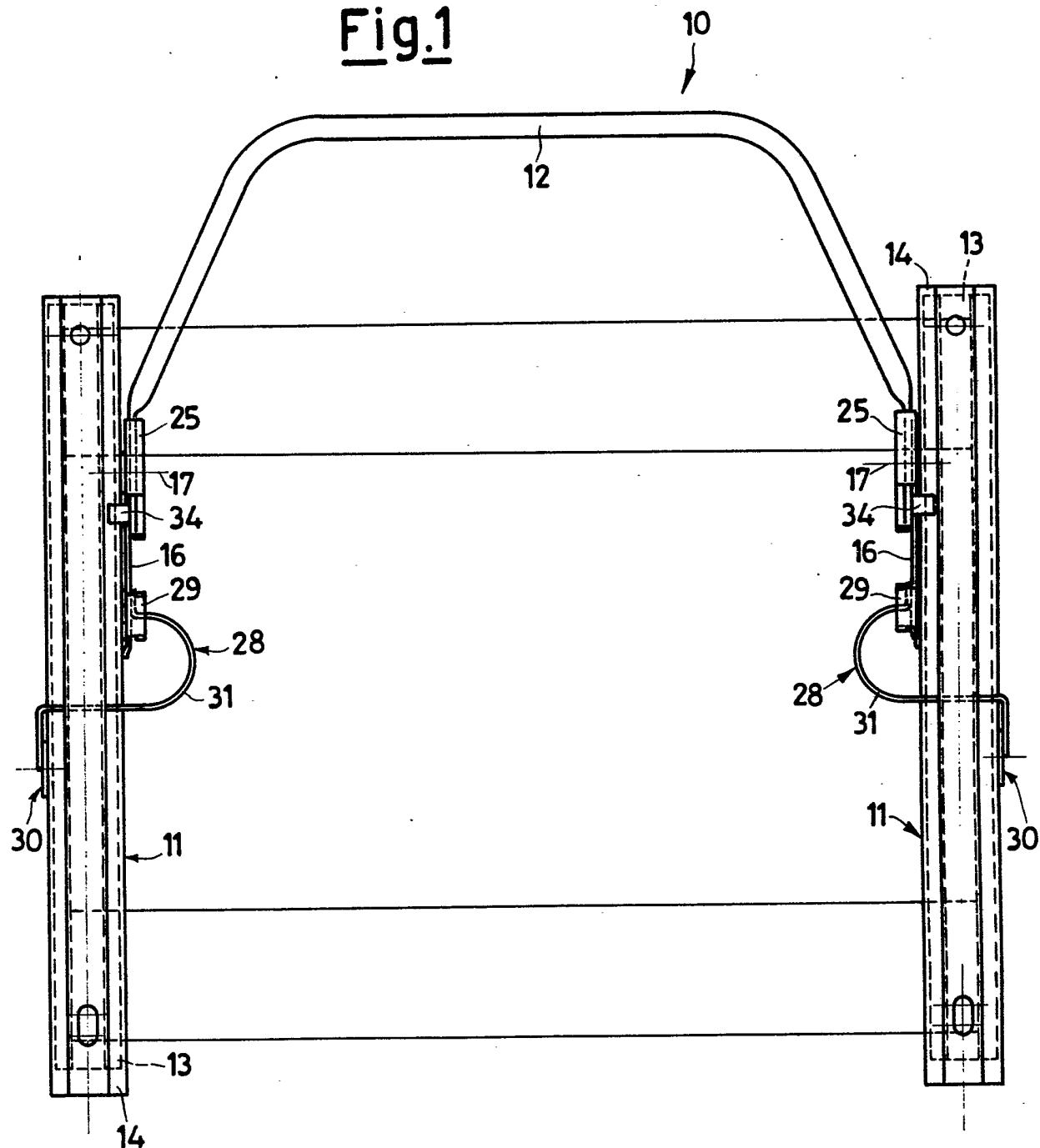


Fig.2

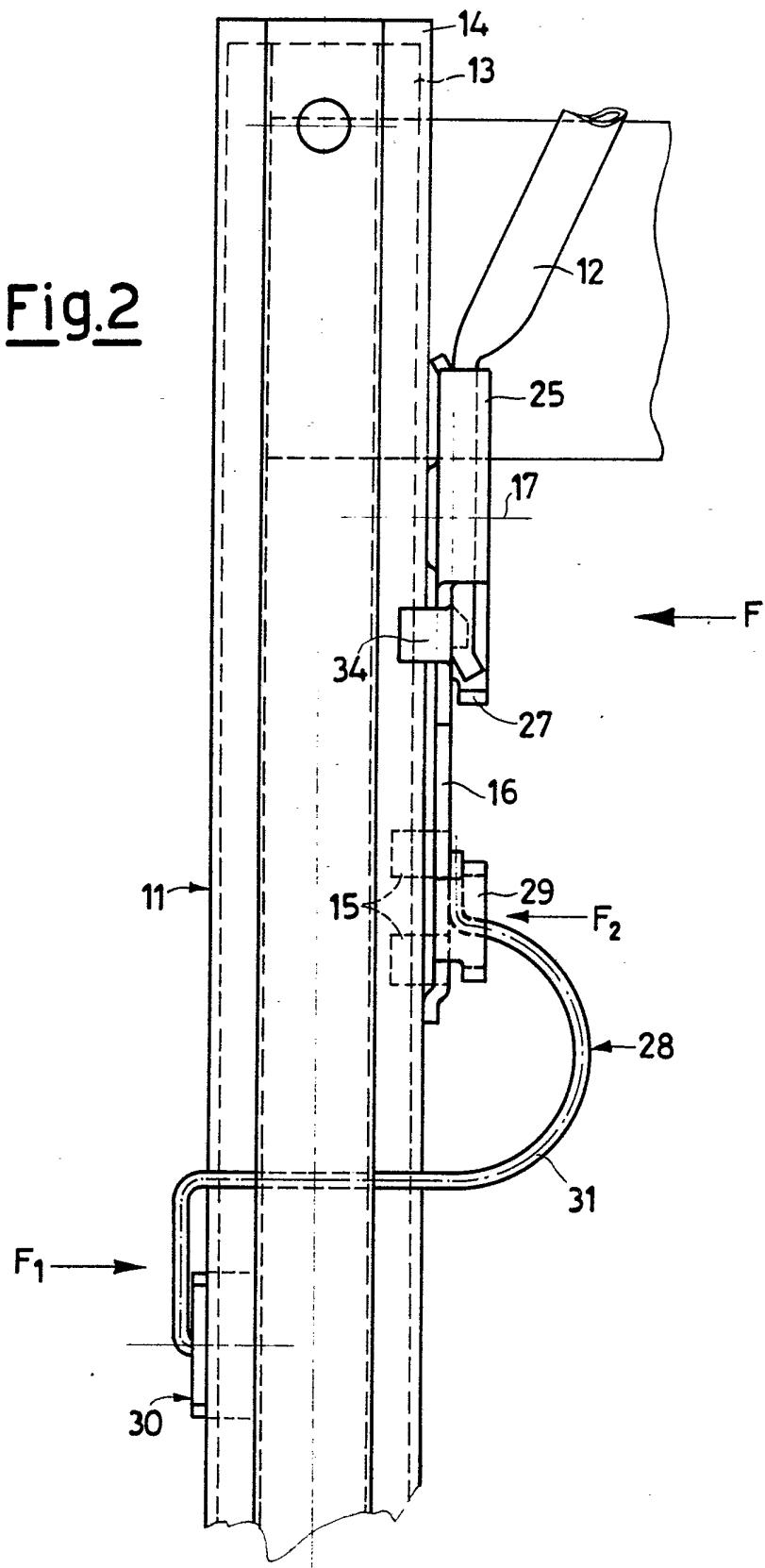


Fig. 3

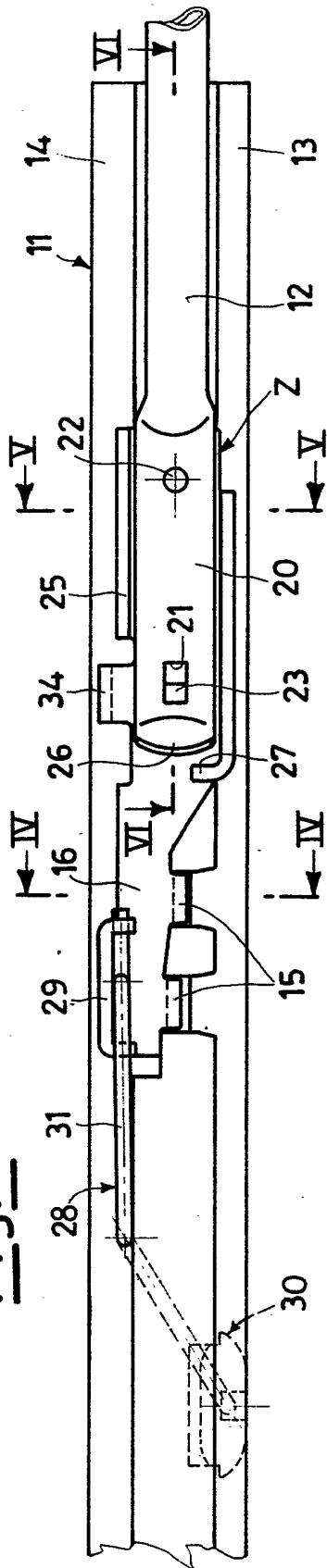


Fig. 4

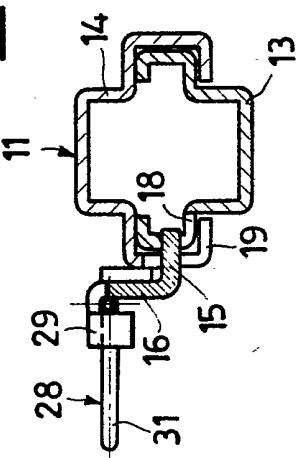


Fig. 5

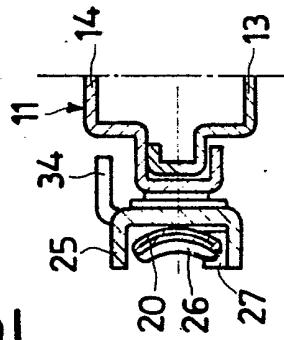


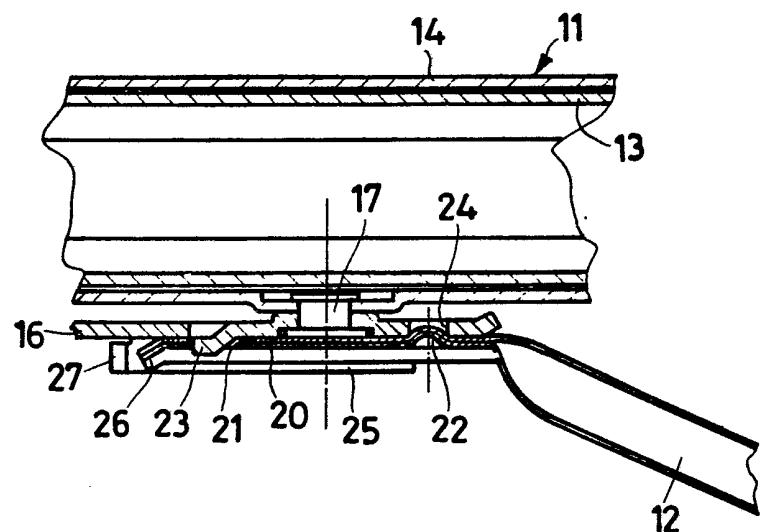
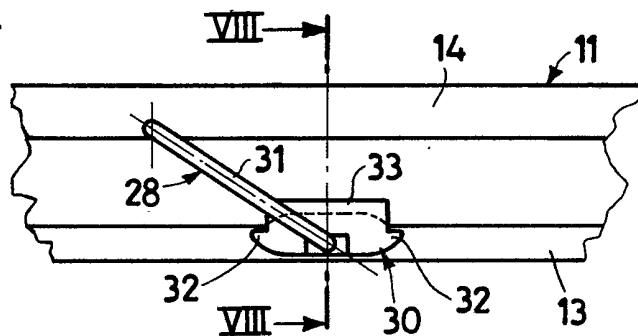
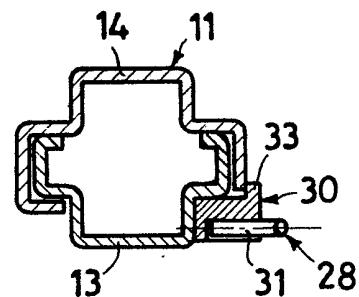
Fig.6Fig.7Fig.8

Fig.9

